



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

## COMITÉ DU CODEX SUR L'HYGIÈNE ALIMENTAIRE

## Quarante-cinquième session

Hanoï, Viet Nam, 11 – 15 novembre 2013

La session se tiendra à l'hôtel JW Marriott, Hanoï, Viet Nam,  
du lundi 11 novembre à 9h30 au vendredi 15 novembre 2013

Le groupe de travail chargé de l'établissement de la priorité des travaux du CCFH, et le groupe de travail sur la Directives sur le contrôle de parasites zoonotiques spécifiques dans la viande : *Trichinella* spp. et *Cysticercus bovis*, se réuniront au même endroit, le dimanche 10 novembre 2013, respectivement, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote de document
	Inauguration de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/FH 13/45/1
2.	Questions soumises au Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres comités et groupes de travail du Codex	<a href="#">CX/FH 13/45/2</a>
3.	Questions découlant des travaux de la FAO, de l'OMS et des autres organisations internationales intergouvernementales :	
	a) Rapport intérimaire sur les consultations mixtes d'experts FAO/OMS chargés de l'évaluation des risques microbiologiques (JEMRA) et de questions connexes	<a href="#">CX/FH 13/45/3</a>
	b) Information émanant de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)	<a href="#">CX/FH 13/45/4</a>
	c) Information provenant de l'Organisation Internationale de Normalisation (ISO)	<a href="#">CX/FH 13/45/4-Add.1</a>
4.	Avant-projet de Directives sur le contrôle de parasites zoonotiques spécifiques dans la viande : <i>Trichinella</i> spp. et <i>Cysticercus bovis</i> à l'étape 4	<a href="#">CX/FH 13/45/5</a>
	- Observations à l'étape 3	<a href="#">CX/FH 13/45/5-Add.1</a> <a href="#">CX/FH 13/45/5-Add.2</a> <a href="#">CX/FH 13/45/5-Add.3</a> (langue originale seulement)

Les documents de travail seront disponibles sur le site web du Codex :

<http://www.codexalimentarius.org/codex-home/fr/> et sur le lien direct du serveur ftp du Codex :<ftp://ftp.fao.org/codex/meetings/ccfh/ccfh45>

En raison du nombre limité de copies supplémentaires disponibles en séance, les délégués sont priés d'apporter tous les documents qui leur ont été distribués.

5. Avant-projet du *Code d'usages en matière d'hygiène pour les épices et les plantes aromatiques séchées* à l'étape 4 [CX/FH 13/45/6](#)  
- Observations à l'étape 3 [CX/FH 13/45/6-Add.1](#)  
[CX/FH 13/45/6-Add.2](#)  
(langue originale seulement)
6. Avant-projet du Code d'usages en matière pour les aliments à faible teneur en eau à l'étape 4 [CX/FH 13/45/7](#)  
- Observations à l'étape 3 [CX/FH 13/45/7-Add.1](#)  
[CX/FH 13/45/7-Add.2](#)  
[CX/FH 13/45/7-Add.3](#)  
(langue originale seulement)
7. Document de travail sur la présence et le contrôle des parasites [CX/FH 13/45/8](#)
8. Document de travail sur le bien-fondé de la révision du *Code d'usages en matière d'hygiène pour les fruits et légumes frais* (CAC/RCP 53-2003) [CX/FH 13/45/9](#)
9. Autres questions et travaux futurs : [CL 2013/11-FH](#)  
(a) Plan de travail prospectif et les critères d'évaluation et de hiérarchisation des nouveaux travaux [CX/FH 13/45/10](#)  
(b) Nouveaux travaux [CX/FH 13/45/11](#)
10. Date et lieu de la prochaine session
11. Adoption du rapport

#### NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

**Point 4 de l'ordre du jour :** Le document de travail, CX/FH 13/44/5 et les observations relatives à ce document dans le CX/FH 13/45/5-Add.1 serviront de base pour la discussion au sein du Groupe de travail physique sur la Directives sur le contrôle de parasites zoonotiques spécifiques dans la viande : *Trichinella* spp. et *Cysticercus bovis*. Le rapport de ce groupe de travail sera mis à la disposition comme document de séance lors de la session et sera examiné sous ce point.

**Point 9 de l'ordre du jour :** Les documents de travail, CX/FH 13/45/10 et CX/FH 13/45/11 seront examinés par le Groupe de travail physique pour l'établissement des priorités des travaux du CCFH. Le rapport de ce groupe de travail sera mis à la disposition comme document de séance lors de la session et sera examiné sous ce point.